



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Biocarburants

Question écrite n° 1961

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le fait qu'afin de developper l'utilisation du diester et de l'ethanol, une commission consultative sur les carburants de substitution a ete creee. Il souhaiterait connaitre quelle est la reference de la decision ayant cree cette commission, quelle est la composition de cette commission, quelle est sa date de creation et combien de fois cette commission s'est reunie depuis sa creation.

Texte de la réponse

Creee par le decret no 83-755 du 16 aout 1983, la commission consultative pour la production de carburants de subdivision reunit l'ensemble des acteurs interesses par les carburants de substitution, dont les biocarburants : les professions agricoles, les constructeurs automobiles, les petroliers, des personnalites competentes, les administrations et quatre parlementaires, sous la presidence d'un parlementaire. Elle a travaille en 1984 et 1985 sur les possibilites de production et d'utilisation des carburants de substitution. Elle a ete renouvelee par arrete du 2 avril 1991 et s'est reunie en 1991 et 1992 avec une periodicite semestrielle. Des travaux appronfondis ont egalement ete conduits durant cette periode en groupe restreints. Elle s'est plus particulierement penchee sur l'ethanol et son derive l'ethyl tertio butyl ether (ETBE) et sur les esters methyliques d'huiles vegetales. Elle a etudie les bilans energetique, economique et environnemental de ces produits et les facteurs d'amelioration de la productivite et de valorisation des coproduits. Ces travaux ont permis a M. Raymond Levy, ancien president du groupe Renault, de s'appuyer sur un important fond documentaire pour la redaction de son rapport sur les biocarburants.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1961

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1549

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2654